

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230411-DEL_2023_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA

Délibération n° 2023-33

Enquête publique sur le programme de gestion 2023/2027 Des travaux d'entretien au profit du bassin du Doustre Avis à donner

Le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 8 mars 2023, une enquête publique sur le programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien au profit du bassin versant du Doustre, présenté par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, a été mise en œuvre.

Pour répondre à la demande du préfet le conseil municipal de la commune, incluse dans la zone d'affichage est appelé à donner un avis.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2023 portant ouverture de l'enquête publique relatives aux demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale présentée par la communauté de communes VEM dans le cadre du programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien au profit du bassin versant du Doustre,

Vu la demande du Préfet adressée le 8 mars 2023 à la commune d'émettre un avis sur la demande d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ainsi que sur la déclaration d'intérêt général,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Émet un avis favorable sur le programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien au profit du bassin versant du Doustre portée par la communauté de communes de Ventadour, Egletons, Monédières,
- Charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Membres : 15

Présents : 12

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

